

**Conseil de sécurité**Distr.
GENERALES/14287
5 décembre 1980

ORIGINAL : FRANCAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 4 DECEMBRE 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DU TOGO AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

La Mission permanente de la République togolaise auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, suite à la diffusion sous la cote S/14211 du 8 octobre 1980 comme document du Conseil de sécurité, entre autres, de l'article de Véronique Vucher-Bondet intitulé "Bénin, le cuisant échec d'un raid audacieux", a l'honneur de le prier de bien vouloir publier la note ci-jointe comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Note de la Mission permanente de la République togolaise suite à la diffusion du document S/14211 du Conseil de sécurité, contenant notamment un article intitulé "Bénin, le cuisant échec d'un raid audacieux"

La Mission permanente du Togo regrette que la Mission permanente de la République populaire du Bénin ait cru devoir reprendre à son compte et à lui conférer un caractère officiel un article de presse contenant des assertions diffamatoires contre des pays frères et d'honorables chefs d'Etat en rapport avec l'attaque des mercenaires contre Cotonou le 16 janvier 1977.

La Mission permanente du Togo se réfère à sa note verbale No 240/PMT-ONU/77 du 7 avril 1977 par laquelle elle a fait connaître la position du Togo sur les accusations fantaisistes contenues dans le rapport de la Commission nationale d'enquête (S/12319/Add.1) et réaffirme que le Togo n'a, ni de près ni de loin, de quelque manière que ce soit, participé aux opérations de mercenaires contre la République soeur du Bénin. Il n'a aucun motif pour le faire.

- Les liens entre les peuples béninois et togolais, deux peuples condamnés à vivre ensemble, sont tels que tout malheur qui frappe l'un de nos deux pays ne peut manquer d'avoir des répercussions dans l'autre. Farouches adeptes de la paix dans le monde, notre ligne, dans nos relations internationales et particulièrement de voisinage, est qu'il ne faut pas allumer l'incendie chez le voisin. Il ne faut même pas se réjouir lorsque le feu se déclare chez lui. Il faut l'aider à l'éteindre, autant par solidarité que pour se protéger soi-même contre la propagation de l'incendie : sagesse africaine, philosophie politique du Président-Fondateur du Rassemblement du Peuple togolais.

- Le Bénin et le Togo, dans le respect absolu de la voie librement choisie par chacun pour sa promotion socio-économique, outre leurs relations bilatérales fraternelles, ont de solides rapports de solidarité et de coopération fructueuse au sein du Conseil de l'entente et de la CEDEAO, sans compter leur appartenance à l'OUA et au mouvement des pays non alignés.

- Pour nous, il y a un lien direct entre la sécurité, la stabilité, la paix et le développement. L'entreprise commune dans laquelle nous nous sommes engagés pour la réalisation de nos objectifs communs de promotion économique et d'évolution sociale est vouée à l'échec si, d'une manière ou d'une autre, nous favorisons les manoeuvres de déstabilisation qui visent nos pays.

- Nous avons toujours condamné avec force le mercénariat et abhorrons les affreux tueurs à gage, hommes sans foi ni loi qui, pour gagner de l'argent, transforment l'Afrique en champ clos de leur vile besogne, attentent à la liberté et à la souveraineté de nos jeunes nations, compromettent notre sécurité, notre quiétude et notre épanouissement, poignent nos peuples dans le dos, sèment la désolation dans nos villes et dans nos campagnes, nous empêchent de vivre en paix chez nous, de mobiliser nos ressources aux tâches de développement et nous imposent de lourds sacrifices. Sarakawa est pour nous une précieuse révélation, révélation du prix que l'impérialisme veut nous faire payer pour notre volonté d'indépendance, notre revendication d'être des hommes libres et responsables jouissant de la pleine souveraineté sur les richesses de la terre de leurs aïeux, maîtres de leur destin.

Comment nos frères béninois peuvent-ils s'obstiner à nous apposer l'horrible étiquette de complices des mercenaires?

Pourquoi donc veulent-ils à tout prix voir la main du Togo dans l'organisation du raid contre Cotonou?

S'agissant des accusations qui avaient été formulées par les Béninois et qui avaient provoqué d'orageux débats devant le Conseil de sécurité, il convient de préciser que :

1) Ces accusations ont été formulées par les Béninois à partir de documents que les agresseurs auraient abandonné sur place avant de prendre la fuite lorsque l'attaque a échoué et des déclarations d'un certain Bâ Alpha Oumarou, le seul membre capturé du commando.

2) Les noms des localités et des personnages figuraient en code dans ces documents. Le déchiffrement de ce code et, notamment, la mention des noms de notre pays et de notre Président ont été l'oeuvre des Béninois eux-mêmes.

3) En présentant leur rapport, les membres de la Mission du Conseil de sécurité avaient tenu à préciser que, faute de temps et compte tenu des termes de leur mandat, ils n'avaient pas pu pousser plus loin leur enquête et vérifier les affirmations du nommé Bâ Alpha Oumarou ainsi que l'authenticité des éléments de preuve présentés dans la documentation.

4) Pour ce qui nous concerne, le rapport officiel de la Commission du Conseil de sécurité ne comporte nulle part les noms de notre pays et de notre Président comme étant compromis dans le coup de Cotonou. De plus, le Président Kérékou n'avait-il pas déclaré, lui-même, que l'Etat togolais et son chef n'étaient nullement mêlés à l'affaire?

5) Le 2 janvier 1977, date à laquelle le Président de la République aurait assisté "à une réunion avec Omar Bongo et Bob Denard sur la nécessité d'une action préventive", le général d'armée Gnassingbé Eyadema se trouvait à l'intérieur du pays, à Pya, son village natal, où il avait séjourné du 31 décembre 1976 au 3 janvier 1977 et où il avait reçu de nombreuses délégations dans le cadre des fêtes de fin d'année, entouré de plusieurs membres de son gouvernement. De toutes les façons, les multiples déplacements qu'il effectue en Afrique pour prendre contact avec ses pairs s'inscrivent dans le cadre des efforts pour édifier un continent uni et non pour tremper dans les entreprises de déstabilisation.

Ces accusations, d'une exceptionnelle gravité en raison de l'atteinte qu'elles portent à la dignité de pays souverains et à l'image d'honorables chefs d'Etat et de leurs implications fâcheuses sur les relations entre nations voisines et peuples frères et sur la solidarité et la coopération régionale ainsi que sur la paix internationale, n'ont pas de fondements sérieux. Aucune démonstration irréfutable n'a été faite à aucun niveau et à aucun moment pour en établir formellement la véracité. Elles se réduisent à des affirmations gratuites et iniques ressassées par les frères du Bénin, et leur renouvellement, dans les circonstances présentes, par le biais de la diffusion de l'article de Vucher-Bondet, constitue un acte de provocation qui nous stupéfait et nous indigné.

On se souviendra qu'à la suite de la détérioration des relations entre le Gabon et le Bénin et des affrontements tragiques qui ont opposé à Libreville, en juillet 1978, immigrés béninois et nationaux gabonais en rapport avec les accusations portées contre le Gabon dans l'affaire de Cotonou, le général d'armée Gnassinbé Eyadema, transcendant l'ignominieuse accusation dont il a été l'objet lui-même dans cette affaire, et prenant appui sur sa détermination de contribuer à l'édification d'une Afrique unie, à l'instauration d'un climat de cohésion entre Africains, au développement de la fraternité universelle, ainsi que sur sa foi dans le dialogue comme moyen de règlement des conflits internationaux et de l'établissement d'une paix durable entre les peuples et les nations, a tout mis en oeuvre pour engager nos frères du Bénin et du Gabon sur la voie de la réconciliation. Le processus de cette réconciliation est en cours.

On se souviendra aussi que, depuis les événements de Cotonou, grâce à leur volonté politique, au sens de responsabilité des uns et des autres, la sagesse africaine aidant, dans l'intérêt de notre continent et de notre sous-région, pour la paix et la concorde qui doivent favoriser la coopération fructueuse au profit des peuples de cette partie de l'Afrique, des chefs d'Etat se sont retrouvés dans une réconciliation qui a fait vibrer de joie les masses de notre sous-région. Les animosités se sont dissipées pour faire place à la fraternité et à la concorde. Le Togo et le Bénin, pour leur part, ont continué à développer des relations fraternelles.

En particulier, les Présidents Kérékou et Eyadema, au sein de la Sous-Commission de l'OUA pour le Tchad, travaillent activement pour le retour de l'entente et de la paix dans ce pays frère d'Afrique.

Pourquoi a-t-on senti le besoin de faire resurgir des accusations qui avaient ébranlé nos relations?

On se souviendra enfin que les affres d'une attaque de mercenaires ont été évitées de justesse au Togo il n'y a pas si longtemps et tout le monde sait, y compris nos frères béninois, que le mercénariat constitue un fléau, une calamité, une terrible épée de Damoclès suspendue sur la tête de tous les petits pays sans grands moyens de défense. Il y a du cynisme à persister à publier des accusations diffamatoires de complicité avec le mercénariat contre un pays frère qui n'est pas encore remis de l'effroi d'une attaque de mercenaires évitée grâce à la solidarité de pays amis et qui demeure dans le collimateur de ces professionnels des agressions armées.

Le prétexte qui a servi à la diffusion de l'article incriminé, à savoir une demande d'assistance économique spéciale de la communauté internationale, sur la base de la résolution 419 (1977) du Conseil de sécurité, ne justifie, ni même n'explique la démarche des Béninois. Cette diffusion d'un article comportant des accusations diffamatoires introduit un élément conflictuel qui dilue l'intérêt que devraient susciter la demande présentée par le Bénin et l'appel lancé par le Conseil de sécurité en sa faveur. Qui peut prétendre que les Béninois n'en sont pas conscients?

La réalité est que nos frères du Bénin trouvent dans le raid manqué de Cotonou un instrument de chicane contre certains pays, notamment contre le Togo, pays voisin.

Nos liens avec le Bénin sont réels et notre esprit de solidarité est immense, notre patience aussi, mais nous n'accepterons pas plus longtemps d'être l'objet de sordides provocations de la part des frères qui veulent que nous soyons les victimes consentantes de leur politique de diversion. Solidaires, nous le sommes avec eux dans l'épreuve qui les a frappés et qui ne nous a pas épargnés nous-mêmes, mais nous ne pousserons pas la complaisance dans la fraternité, l'indulgence et la compréhension au point de donner aux Béninois la permission permanente de renouveler contre nous des accusations diffamatoires au gré des besoins de leur demande d'assistance et des exigences de leur politique intérieure.

Nous convions solennellement nos frères du Bénin à se départir de l'idée fixe d'une participation togolaise à l'organisation de l'attaque de mercenaires contre le Bénin et à se rendre compte qu'en s'obstinant à profiter de l'opération criminelle du 16 janvier 1977, dont la réalité est incontestable, pour mettre en cause avec légèreté des pays frères sur la base de "documents-cadeaux" ils font le jeu des mercenaires pour qui tous les moyens sont bons pour nous opposer et nous désorganiser, et à prendre conscience de la lourde responsabilité qu'ils encourent devant l'histoire en empêchant la constitution d'un front uni en vue de l'éradication du fléau du mercénariat.

Fait à New York, le 4 décembre 1980.

